



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 mars 2026

En exercice : 15

Présents : 14

Excusés : 1

Absents : 0

Date de la convocation :
17/03/2026

Président de séance :
Pascal GILLAUX

Secrétaire de séance :
Sandrine RAGUET

**N° interne de l'acte : 2026-
022**

Le samedi 21 mars 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE FROMELENNES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle d'Honneur de la Mairie.

Membres présents :

Pascal GILLAUX, Honorine ADAM, Didier BERTOLUTTI, Julie COPPEE, Benoit FAYE, Dominique FORTHOMME, Arnaud GRODECOEUR, Monique GUENET, Pascale LAMBERT, Karine LECLERCQ, Jean-Marc LEVENT, Nordine MESLEM, Sandrine RAGUET, Albin VICTOR

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Emma BROUDEUR (donne pouvoir à : Jean-Marc LEVENT)

Membres Absents :

N° 2026-022 : Délibération portant majoration des indemnités de fonctions des élus locaux au titre de l'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine (DSU)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-2 et R2123-23, Vu la Loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local et revalorisation des indemnités pour 2026,

Vu la délibération n°2026/021 du 21 mars 2026, portant détermination des montants et des taux applicables aux indemnités de fonctions des élus municipaux dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant que les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints peuvent faire l'objet d'une majoration pour les communes ayant bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) au cours d'au moins l'un des trois derniers exercices,

Après calcul de la majoration, il est proposé :

- de fixer montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints comme suit :

COMMUNE DE FROMELENNES
18 Rue des Ecoles
08600 FROMELENNES

	Indemnité votée dans la délibération 2026/021 en %	Majoration proposée	Indemnité votée dans la délibération 2026/021 en % + Majoration proposée
Maire	53.30 %	2.49 %	55.79 %
1^{er} adjoint	18.98 %	1.72 %	20.70 %
2^e adjoint	18.98 %	1.72 %	20.70 %
3^e adjoint	18.98 %	1.72 %	20.70 %
4^e adjoint	18.98 %	1.72 %	20.70 %

- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonctions.

Le Conseil Municipal décide:

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints comme suit :

	Indemnité votée dans la délibération 2026/021 en %	Majoration proposée	Indemnité votée dans la délibération 2026/021 en % + Majoration proposée
Maire	53.30 %	2.49 %	55.79 %
1^{er} adjoint	18.98 %	1.72 %	20.70 %
2^e adjoint	18.98 %	1.72 %	20.70 %
3^e adjoint	18.98 %	1.72 %	20.70 %
4^e adjoint	18.98 %	1.72 %	20.70 %


- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonctions.

Résultats de votre : Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Secrétaire de séance,

Sandrine RAGUET



Le Maire



COMMUNE DE FROMELENNES
18 Rue des Ecoles
08600 FROMELENNES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS

COMMUNE de FROMELENNES
(art. L 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales).

POPULATION (totale au dernier recensement avant le dernier renouvellement général des conseils municipaux –
recensement du 1er janvier 2026) : 1 059

I - INDEMNITÉS ALLOUÉES

	Indemnité totale (allouée en % de l'indice brut de terminal de la fonction publique)
Maire	55.79 %
1 ^{er} adjoint	20.70 %
2 ^e adjoint	20.70 %
3 ^e adjoint	20.70 %
4 ^e adjoint	20.70 %

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Sandrine RAGUET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

Le Maire



COMMUNE DE FROMELENNES
18 Rue des Ecoles
08600 FROMELENNES